



## **Politique Gentec sur les Minéraux de Conflits (« Conflict Minerals »)**

**Le 21 Décembre 2016**

### **Contexte**

En août 2012, la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis a publié ses règles finales concernant les «Minéraux de Conflits» (connus sous le nom de «3TG» - Tantale, Étain, Tungstène et Or) tel que défini dans la section 1502 du Dodd-Frank Act. En conséquence, de nombreuses entreprises se concentrent maintenant sur la question de savoir si et dans quelle mesure leurs produits contiennent des minerais de conflits et si ces minéraux de conflits proviennent de la République Démocratique du Congo et des pays limitrophes nommés dans la loi.

**Gentec** s'efforce d'être une bonne entreprise citoyenne. Nous nous engageons à assurer la santé, la sécurité et la protection des personnes qui entrent en contact avec nos produits, et nous nous devons d'exiger l'application de certaines normes en matière de protection sociale, environnementale et des droits de la personne chez nos fournisseurs. La gestion de nos obligations à l'égard du « Conflict Minerals » fait partie de cette responsabilité d'entreprise.

**Gentec** soutient le développement et la gouvernance dans cette région et contribue à la mesure de ses moyens à l'initiative soutenue par plusieurs de nos grands donneurs d'ordre.

### **Engagements de Gentec**

Nous veillons à ce que nos produits ne contiennent pas de minerais de conflit qui proviennent de mines qui soutiennent ou financent des conflits en République Démocratique du Congo ou dans les pays limitrophes. Nous nous engageons donc à:

- Identifier les produits Gentec qui sont touchés et cibler nos efforts en conséquence ;
- Ne pas acheter de produits et de matériaux contenant des minerais de Conflits directement des mines identifiées à conflits ;
- Demander à nos fournisseurs de veiller à ce que les minéraux contenus dans les produits et matériaux fournis à Gentec proviennent de sources sans conflits.

En outre, nous nous engageons à revoir avec nos clients leurs obligations de divulgation.



## Mesures de Gentec

Dans le cadre de ces engagements, nous prenons un certain nombre de mesures, notamment:

- L'établissement d'un programme de conformité aux minéraux liés aux conflits soutenu et parrainé par la vice-présidence exécutive, les Opérations et la Qualité de Gentec. Ce comité a pour mission d'examiner l'utilisation des Minéraux de Conflits dans nos produits et d'être en mesure de répondre aux demandes de nos clients. La base de ce programme est les Orientations de diligence raisonnable de l'OCDE pour les chaînes d'approvisionnement responsables de minéraux provenant de zones affectées par des conflits et à haut risque, et d'autres normes internationales appropriées ;
- De recommander *fortement* à nos fournisseurs à mettre en œuvre une politique concernant les minéraux de conflits et à faire preuve de diligence raisonnable pour étudier la source de ces minéraux dans la réalisation des produits fournis à Gentec ;
- De collaborer avec nos fournisseurs afin qu'ils répondent en temps opportun à nos demandes de preuve de conformité. À l'avenir, la volonté de nos fournisseurs de se conformer à cette initiative sera un facteur dans nos décisions d'approvisionnement ;
- La mise à jour de nos conditions d'achat pour refléter cette politique.

Comme bien d'autres entreprises qui font le suivi du « Conflict Minerals », il faudra du temps pour qu'une entreprise comme la nôtre puisse recueillir les informations nécessaires pour bien comprendre notre utilisation des minéraux de conflits et être en mesure de répondre à toutes les préoccupations des clients.

**François Giroux, CPA**  
Président de Gentec Inc.